



Avignon, le 15 mai 2012



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second degré

Division de la scolarité

Objet : Procédures d'orientation : APPEL

Référence : Bulletin Départemental du 6 avril 2012

La présente note a pour objet de préciser l'organisation départementale des commissions d'appel.

Il importe de maintenir la qualité du dialogue avec les familles afin de ne recourir à cette procédure d'appel que lorsque des circonstances particulières le justifient.

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27.76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

	fin de 6 ^{eme}	fin de 4 ^{eme}	fin de 3 ^{eme}	fin de 2 ^{nde}
Date limite de dépôt du recours en appel	Jeudi 21 juin 2012	Jeudi 21 juin 2012	Lundi 18 juin 2012	Lundi 18 juin 2012
Commissions d'appel	Mardi 26 juin 2012 8h30	Mardi 26 juin 2012 8h30	Mercredi 20 juin 2012 8h30	Jeudi 21 juin 2012 8h30

Le délai réglementaire de 3 jours ouvrables est à respecter entre la réception de la notification de la décision d'orientation et la formulation du recours en appel par la famille. Au cours de l'entretien, je vous invite à faire signer à la famille concernée l'accusé de réception (annexe 1) que vous aurez complété.

Information des familles

En cas d'appel, l'information des familles est obligatoire.

Il appartient au chef d'établissement d'informer les familles (ou l'élève majeur) des modalités d'appel :

- déroulement de la procédure ;
- nom et adresse professionnelle du président de la sous-commission ;
- possibilité de demander par écrit au président de la sous-commission d'être entendu et d'adresser tout document susceptible de compléter l'information de la sous-commission.

Le chef d'établissement peut communiquer à la demande de la famille, le nom et l'adresse des représentants des associations de parents d'élèves présents à la commission.

Préparation des sous-commissions



Composition :

Des sous-commissions siègent pour chaque niveau dans une zone géographique de proximité : la liste de ces commissions (lieu, président, assesseurs, directeur de CIO), et la liste des EPLE concernés sont jointes en annexe 2 et 2 bis.

Dès connaissance de tous les cas d'appel, au plus tard la veille de la commission à midi, le chef d'établissement d'origine envoie par **fax à la direction académique de Vaucluse, service de la scolarité : Michèle BRAINIEZ au 04 90 27 76 79 et au président de la commission**, le bordereau de recensement des cas d'appel (annexe 3).

Le président de la commission fixe les heures des convocations et communique en retour de fax à l'établissement d'origine le bordereau renseigné.

Les personnels convoqués pour siéger et qui en seraient empêchés, doivent le signaler immédiatement à la Direction académique service de la scolarité (04 90 27 76 35) afin que le remplacement soit assuré. L'absence du Conseiller d'orientation psychologue peut entraîner l'annulation de l'appel.

Rôle de chacun

Le chef d'établissement d'origine :

- prépare les convocations des professeurs principaux (annexe 4)
- faxe au CIO et à la direction académique service de la scolarité : Michèle BRAINIEZ au 04 90 27 76 79 le bordereau de recensement des cas d'appel, avec les heures de convocation;
- fait préparer les dossiers d'appel et le bordereau des dossiers présentés en appel (annexe 5) qui seront donnés au premier professeur convoqué et qui les apportera.

Le président :

- reçoit l'arrêté de la direction académique.
- fixe les heures des convocations
- remplit les notifications aux familles en motivant les décisions
- établit le procès verbal

Le chef d'établissement support :

- facilite les travaux de la commission en préparant l'accueil (salle de réunion, d'attente, fax....)

Chaque dossier comprendra :

- le dossier d'orientation original dont le cadre "appel" sera **renseigné clairement et signé par le chef d'établissement** ;
- sept exemplaires des bulletins scolaires de l'année en cours ;
- le courrier de la famille éventuellement adressé au président de la sous-commission ;
- le cas échéant, tout document susceptible d'éclairer la commission (certificat médical...)

Déroulement de la commission d'appel



Le président rappelle aux membres leur devoir de réserve.

Le professeur de la classe et le COP présentent la situation de l'élève à l'ensemble de la commission en dehors de la présence de l'élève.

La famille est entendue à son tour par la commission, en dehors de la présence du professeur et du COP.

La délibération se fait en l'absence des parties précitées.

Des précisions complémentaires sur le déroulement de cette instance seront apportées lors de la réunion d'harmonisation des présidents des sous-commissions d'appel le 19 juin 2012 à 14 heures à la direction académique.

Le président remettra au dernier professeur principal entendu :

- l'ensemble des dossiers (dûment renseignés) des élèves de son établissement,
- la copie du bordereau récapitulatif des dossiers présentés en appel, dûment complété et signé (annexe 5).

Ce professeur principal remettra le jour même l'ensemble de ces documents au chef d'établissement d'origine.

Les notifications individuelles de décision de la commission d'appel sont envoyées aux familles le jour même par le président de la commission d'appel.

A l'issue de la commission d'appel, le président faxe aussitôt à la direction académique (04.90.27.76.79) le procès verbal de la commission ainsi que les bordereaux complétés et signés des dossiers présentés en appel (annexe 5).

Attention :

Au **niveau fin de 3^{ème}**, lorsque la décision d'appel entraîne une modification des vœux d'orientation et d'affectation, le chef d'établissement prendra toutes les dispositions nécessaires pour la **saisie des vœux sur AFFELNET**.

Pour le **niveau fin de 2^{nde}**, c'est la direction académique qui saisira les vœux d'affectation si nécessaire, après la commission d'appel.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces procédures afin d'éviter tout vice de forme ou tout contentieux avec les familles.

Signé par : Bernard LELOUCH

ACCUSE DE RECEPTION
DE LA NOTIFICATION
DE DECISION D'ORIENTATION

Année scolaire 2011-2012

Document à conserver par le chef d'établissement à l'issue de l'entretien

Un double sera remis à l'élève et/ou sa famille

Je, soussigné(e) M parent de l'élève (élève) (1)

actuellement scolarisé(e) en classe de dans l'établissement suivant

certifie avoir été reçu(e) par le chef d'établissement ou par son représentant

leàh.

Je reconnais par ailleurs avoir été informé(e) de la décision motivée du chef d'établissement.

- de ne pas autoriser le passage de mon enfant (mon passage) (1) en classe de
- et (1) de le maintenir (de me maintenir) (1) en classe de
- (1) de l'orienter (de m'orienter) (1) en classe de

Vous disposez à compter de la date de remise de cette lettre d'un délai de **TROIS JOURS OUVRABLES** pour faire appel de cette décision auprès du président de la sous-commission d'appel en faisant parvenir, au chef d'établissement de votre enfant, la fiche de liaison, (dossier d'orientation) ainsi que toutes les pièces que vous jugerez utile de joindre pour éclairer la commission d'appel.

Vous pouvez sur demande écrite (en présence ou non de votre enfant s'il est mineur, ou vous même si vous êtes majeur) être entendus par la commission d'appel. Dans l'hypothèse, vous prendrez contact, la veille de la commission avec le chef d'établissement de votre enfant qui vous indiquera le lieu, la date et l'heure de votre passage en commission.

Le conseiller d'orientation psychologue et un professeur de la classe de votre enfant désigné par le chef d'établissement seront également présents lors de cette instance, avec voix consultative.

Je reconnais avoir été informé(e) des possibilités qui me sont offertes en matière de recours et des conditions dans lesquelles je peux l'exercer.

Fait à

Le juin 2012, à heures

Signature du parent de l'élève mineur (ou de l'élève mineur)

Nom et adresse professionnelle du président de la sous-commission

Président

Adresse

(1) cocher la case utile

Sous-commission 6^{ème} (2012)	
AVIGNON-CAVAILLON	CARPENTRAS-ORANGE
CLG APT	ST EXUPERY Bédarrides
J. BRUNET Avignon	H. BOUDON Bollène
J. ROUMANILLE Avignon	P. ELUARD Bollène
A. TAVAN Avignon-Montfavet	A. DAUDET Carpentras
A. MATHIEU Avignon	J.H. FABRE Carpentras
F. MISTRAL Avignon (CLG)	F. RASPAIL Carpentras
G. PHILIPPE Avignon	A. MALRAUX Mazan
J. VERNET Avignon	A. SILVE Monteux
J. VIALA Avignon	PAYS DE SAULT Sault
J. VERNE Le Pontet	C. DOCHE Pernes les Fontaines
Le CALAVON Cabrières d' Avignon	ARAUSIO Orange
Le LUBERON Cadenet	B. HENDRICKS Orange
P. GAUTHIER Cavaillon	J. GIONO Orange
C. HUGUES Cavaillon	VALLIS AERIA Valréas
R. PARKS Cavaillon	V. SCHOELCHER Ste Cécile les Vignes
J. BOUIN Isle sur la Sorgue	J. D'ARBAUD Vaison la Romaine
A. CAMUS La Tour d' Aigues	
PAYS DES SORGUES Le Thor	
A. FRANK Morières les Avignon	
M. MAURON Pertuis	
M. PAGNOL Pertuis	
D. DIDEROT Sorgues	
F-M .VOLTAIRE Sorgues	
LOU VIGNARES Vedène	
<i>24 Etablissements</i>	<i>16 Etablissements</i>

<u>Sous-commission 4^{ème} (2012)</u>	
AVIGNON-CAVAILLON	CARPENTRAS-ORANGE
CLG APT	ST EXUPERY Bédarrides
J. BRUNET Avignon	H. BOUDON Bollène
J. ROUMANILLE Avignon	P. ELUARD Bollène
A. TAVAN Avignon-Montfavet	A. DAUDET Carpentras
A. MATHIEU Avignon	J.H. FABRE Carpentras
F. MISTRAL Avignon (CLG)	F. RASPAIL Carpentras
G. PHILIPPE Avignon	A. MALRAUX Mazan
J. VERNET Avignon	A. SILVE Monteux
J. VIALA Avignon	PAYS DE SAULT Sault
J. VERNE Le Pontet	C. DOCHE Pernes les Fontaines
Le CALAVON Cabrières d'Avignon	ARAUSIO Orange
Le LUBERON Cadenet	B. HENDRICKS Orange
P. GAUTHIER Cavaillon	J. GIONO Orange
C. HUGUES Cavaillon	VALLIS AERIA Valréas
R. PARKS Cavaillon	V. SCHOELCHER Ste Cécile les Vignes
J. GARCIN Isle sur la Sorgue	J. D'ARBAUD Vaison la Romaine
A. CAMUS La Tour d'Aigues	
PAYS DES SORGUES Le Thor	
A. FRANK Morières les Avignon	
M. MAURON Pertuis	
M. PAGNOL Pertuis	
D. DIDEROT Sorgues	
F-M .VOLTAIRE Sorgues	
LOU VIGNARES Vedène	
<i>24 Etablissements</i>	<i>16 Etablissements</i>



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Année scolaire 2011-2012

BORDEREAU DE RECENSEMENT DES CAS D'APPEL

Fax de l'établissement d'origine :

Cachet de l'établissement d'origine :

6^{ème} 4^{ème} 3^{ème} 2^{nde}

Cochez la case correspondant au niveau d'appel pour ce bordereau

Nombre d'élèves :.....

NOM de l'élève	Prénom	Classe	Heure de convocation*

* L'établissement d'origine renseigne l'entête et les trois premières colonnes (Nom, prénom, classe).

* Le président de la commission renseigne la dernière colonne (heure de convocation).



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Annexe 4

Avignon, le 14 mai 2012

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale

à
Madame, Monsieur le professeur principal
S/C du chef d'établissement

Division de la scolarité

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27.76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

Objet : Sous-commission d'appel Année scolaire 2011-2012

En votre qualité de professeur de la classe de, je vous prie de participer à la
sous-commission d'appel du niveau

Le àheures

Au

Votre présence est indispensable.

Votre rôle consiste à présenter à la sous-commission les arguments du conseil de classe qui
ont conduit le chef d'établissement à prendre la décision d'orientation soumise à l'appel.

Bernard LELOUCH

PS : cette convocation sera renseignée par le chef d'établissement d'origine suivant les
indications qui lui auront été fournies par le président de la sous-commission.

**BORDEREAUX DES DOSSIERS
PRESENTES EN APPEL**

Année scolaire 2011-2012

Cachet de l'établissement d'origine :

Conseiller d'orientation psychologue :

6^{ème} 4^{ème} 3^{ème} 2^{nde}

Cochez la case correspondant au niveau d'appel pour ce bordereau

NOM de l'élève	Prénom	Classe	Professeur Principal (nom)	Vœu de la famille	Présence de la famille oui-non	Décision EPLE	Décision commission appel

Le président de la sous-commission,

Date et signature

Ce bordereau sera renseigné des décisions et signé par le président de la sous-commission d'appel.

-un exemplaire sera remis avec les dossiers de l'établissement au dernier professeur du collège qui le transmettra le jour même au chef d'établissement d'origine pour suite à donner.

-un exemplaire sera faxé à **la Direction académique (04 90 27 76 79)** avec le procès verbal, à l'issue de la commission.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Avignon, le

Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Madame, Monsieur

Nom de l'élève :

Prénom :

Vous avez souhaité que la décision d'orientation proposée à votre enfant pour la rentrée scolaire 2012 soit examinée par la commission d'appel.

Celle-ci, réunie réglementairement, a pris connaissance de l'ensemble du dossier de votre enfant et a entendu des avis autorisés.

Je vous informe que la commission d'appel a décidé :

de donner une suite favorable à votre recours concernant la (ou les) voies d'orientation demandée(s), **accord pour le passage en :**

de ne pas donner une suite favorable à votre recours concernant la ou les voies d'orientation demandée(s), **refus du passage en :**

Motif du refus :

.....
.....
.....
.....

La présente décision est définitive, au terme du décret 90-484 du 14 juin 1990.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la sous-commission d'appel

Voie et- délai de recours

Si vous estimez que la décision prise est contestable, vous pouvez former un recours contentieux devant le

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères CS 88010 30041 NIMES CEDEX.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Année scolaire 2011-2012

BORDEREAU DE RECENSEMENT DES CAS D'APPEL

Fax de l'établissement d'origine :

Cachet de l'établissement d'origine :

6^{ème} 4^{ème} 3^{ème} 2^{nde}

Cochez la case correspondant au niveau d'appel pour ce bordereau

Nombre d'élèves :.....

NOM de l'élève	Prénom	Classe	Heure de convocation*

* L'établissement d'origine renseigne l'entête et les trois premières colonnes (Nom, prénom, classe).

* Le président de la commission renseigne la dernière colonne (heure de convocation).